

Institutions financières

● (2150)

Devant le comité, le ministre n'a pas semblé perturbé outre mesure par le risque de nouvel effondrement d'institutions financières fédérales ou provinciales qui retarderait le remboursement de la dette de la Société. Il a déclaré en outre qu'il ne voyait pas la nécessité de mesures distinctes. Cependant, je répète que je ne comprends toujours pas son raisonnement.

Le 8 juin, il déclarait au comité: «Toute la question des décisions gouvernementales qui affectent la SADC constitue un problème tout à fait distinct, qu'il faut régler isolément.» Comme je l'ai souligné, le gouvernement a l'habitude d'utiliser les fonds de la CDIC pour financer ses décisions politiques, ce qui lui permet de mettre en oeuvre des décisions coûteuses sans augmenter le déficit. En effet, le déficit de la CDIC ou des autres sociétés d'État, n'est pas compté dans le déficit global du gouvernement. Ce n'est pas prévu pour la simple raison que ce n'est pas considéré comme une obligation de l'État. Le ministre considère que cet argent n'est pas risqué, car il peut être recouvré par l'entremise des institutions membres.

Néanmoins, si le gouvernement n'avait pas puisé dans les fonds de la CDIC pour payer certaines choses comme le renflouement de la Banque commerciale du Canada ou la prise de contrôle de la Banque de Colombie-Britannique par la Banque de Hong Kong, il aurait dû utiliser les fonds du gouvernement et son déficit aurait augmenté d'un milliard. J'aurais préféré voir le gouvernement adopter un régime pouvant régler le problème du déficit de la SADC sans dépendre d'une baisse des paiements d'assurance-dépôts.

Avant de conclure, je voudrais parler brièvement d'une autre question concernant la SADC, que j'ai déjà mentionnée à la Chambre et au comité. En mars dernier, pendant la période des questions, j'ai interrogé le ministre d'État chargé des Finances au sujet d'une proposition faite à la SADC par Peter Pocklington. La société de ce dernier, Fidelity Trust, avait fait faillite et il avait offert à la SADC 10 millions de dollars pour racheter 150 millions des pertes fiscales de la Fidelity Trust, dont il voulait se servir pour réduire les impôts de ses autres entreprises. Le ministre d'État chargé des Finances avait répondu qu'il s'agissait d'une histoire extraordinaire et s'était comporté comme si je l'avais fabriquée de toutes pièces. Nous avons pourtant découvert au comité que cette offre avait effectivement été faite. Le président de la SADC a confirmé que la Société avait examiné l'offre assez longtemps avant de la rejeter. J'apprends, par ailleurs, que le ministre des Finances (M. Wilson) a envoyé une directive aux sociétés de la Couronne au sujet de la vente des pertes fiscales.

Lorsque j'ai interrogé le ministre au sujet de cette question et qu'il a agi comme si je l'avais inventée, la SADC examinait l'offre. Heureusement, elle l'a rejetée et le ministre des Finances a sans doute été préoccupé par l'affaire puisqu'il a conseillé aux sociétés de la Couronne d'éviter ce genre de transactions.

Je suis très heureux qu'il l'ait fait. Cependant, je m'interroge sur l'attitude du ministre d'État chargé des Finances: ignorait-il vraiment l'affaire ou a-t-il choisi de ne pas répondre à ma question?

C'est à cause de ce manque de franchise que nous éprouvons bien de la difficulté à faire confiance au gouvernement, surtout lorsqu'il nous demande d'adopter le projet de loi maintenant en nous promettant de nous donner satisfaction plus tard. Il reste que je voterai en faveur de ce projet de loi parce qu'il renforce les pouvoirs des régulateurs dans une certaine mesure et que d'autres questions resteront en suspens jusqu'à ce qu'on nous présente une version plus solide du projet de loi.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire des commentaires sur ce projet de loi. Je dois admettre que compte tenu de l'analyse approfondie et complète de ma collègue, la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson), il est pratiquement superflu de ma part d'essayer de m'étendre sur certains points qu'elle a abordés. Je crois toutefois qu'il est très utile de renforcer la stratégie générale du gouvernement pour résister aux remous qui ont ébranlé le secteur financier à la suite de la faillite des deux banques de l'Ouest. Le problème, c'est que l'intervention est lente et que l'on réorganise le système de réglementation sans donner la garantie ferme que le personnel sera renforcé, comme l'a si bien dit ma collègue. Cela ne nous porte pas à croire que le gouvernement tient vraiment à veiller à ce que de telles faillites, et partant les pertes qui se seraient produites si le gouvernement n'était pas intervenu et s'il n'avait pas subventionné la Société d'assurance-dépôts du Canada, ne se reproduisent plus.

Idéalement, il faudrait que la Société d'assurance-dépôts du Canada ait toujours accès aux fonds nécessaires pour payer toutes les sommes réclamées à la suite de la faillite d'une institution financière, quelle que soit son importance. Nous savons que ce n'était pas le cas pour les deux banques de l'Ouest et que le gouvernement s'est senti obligé d'intervenir. Ce qui était un investissement spécial, si l'on dit les choses poliment, ou une dépense, si l'on est plus cru, de l'argent du contribuable n'était en fait pas bien loin du genre de soutien des sociétés industrielles, notamment des sociétés d'État, que l'on a connu sous les libéraux. Ce n'est donc pas par sectarisme que je dirais que c'est une preuve d'échec de la politique du gouvernement de réglementation des institutions financières par une agence unique.

Nous avons vu la rotation du personnel aux plus hauts échelons, les administrateurs, les surveillants du secteur financier et, une chose que nous pouvons au moins dire, c'est que ceux qui avaient précédemment autorisé certaines initiatives n'étaient plus là pour faire la même chose, ce que nous ne pouvons pas dire de certaines sociétés industrielles qui avaient été subventionnées sous le précédent gouvernement.